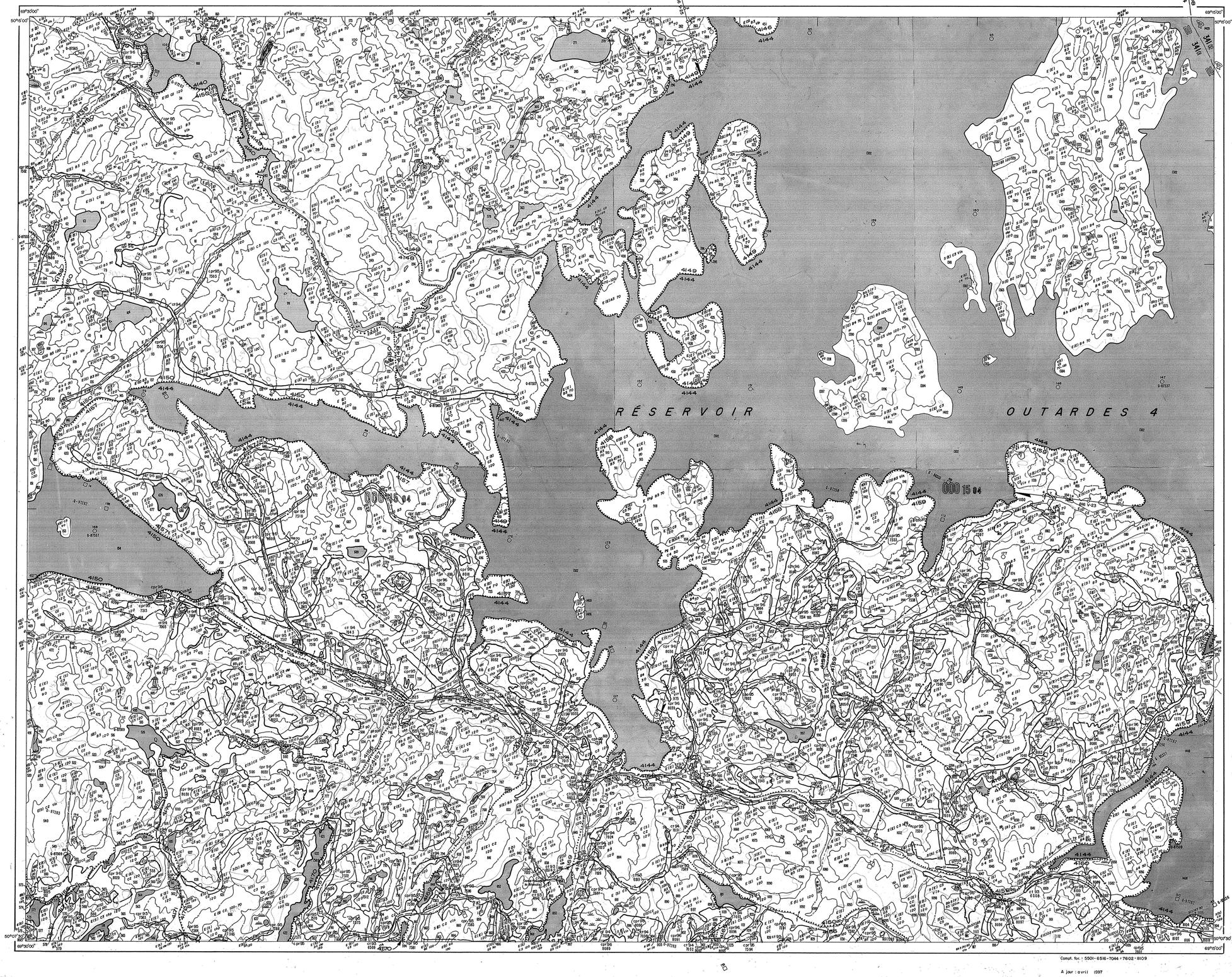

Comat. for. : 5501- 6516 - 7044 - 7602 - 8109

A jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges élevées
Coupe de jardinage
Coupe par parcelles (ou à pied)
Pourriture à moines noirs
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Plantation en sillons
Récolte dans les friches boisées (abécédaire libres)

N.B. Ces interventions n'impliquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze (cultivé)
— — à pruche
— — à mélèze (plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cédre)
— — à mélèze
— — à épinette noire et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — de sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cédre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec thuya (cédre) (le pin occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cédre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cédre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cédre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Prucheraie
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cédre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
MÉLÈZE
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cédre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec pruche
— — — — — avec sapin
Bouleau à bouleaux blancs et/ou épinette noire ou rouge
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pruche
Bouleau à bouleaux jaunes avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pruche
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
Peuplier avec sapin
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec mélèze
Épinette rouge avec mélèze
Épinette noire
Mélange de feuillus tolérants sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide (plantagen)
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peuplier
Épinette rouge
Épinettes
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à peupliers
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle avec ouverture légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche seulement
⊖ 15 50 %
⊖ 50 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
50 (ans)	0-40 ans
70	41-60 "
90	61-80 "
110	81-100 "
130	101-120 "

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
100-30 "	30-100 "
90-50 "	50-90 "
120-50 "	50-120 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT RÉGULIÈRE

Jeune inégienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans.
Âgée inégienne: Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 120 ans.
Vieilleuse inégienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges supérieures à 90 ans.
Autres peuplements, majorité des tiges soit plus de 120 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	20m	17m	14m	11m	8m	5m
	1	2	3	4	5	6
A 60%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 50%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	30 à 45 %	*
Forte	45 à 50 %	**
Abrupte	50 % et plus	***
Superficie entourée de pentes > 50 %		⊕

N. B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 6E1 C3 cp 50 H Cl
- S — défoliation
- 6 — classe de pente
- E — classe d'âge
- 1 — origine
- C — perturbation
- 3 — classe de hauteur
- cp — classe de densité
- 50 — classe de tolérances
- H — type de couvert
- Cl — type gérant d'essences

R C3 cr 60 H 7
- R — classe de pente
- C — classe d'âge
- 3 — classe de hauteur
- cr — classe de densité
- 60 — classe de tolérances
- H — type de couvert
- 7 — classe de dénudé

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : CONSULTANTS D.G.R. INC.
SIGNATURE : Jacques Delisle
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 9
Unité de gestion 93
Unité d'aménagement 93-2
Unité de sondage 2*
Mode de tenure ou de gestion 000
Bloc d'aménagement 15
Concessionnaire ou autres 04
Bassin hydrographique 34
Bassin primaire 01*
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 97
Division de recensement 800
Municipalité
Cadastré
Parcelle 4144*
Région écologique 11a

Municipalité régionale de comté M.R.C. 930 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière
- Photographie aérienne : 1987
- Année de publication : 1988
- Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/6/87
Déclinaison magnétique 22° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-K-5	22-K-6	22-K-7	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-K-4	22-K-3	22-K-2	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-F-13	22-F-14	22-F-15	

22 K/3 N.O.